

**Le Grand Conseil
du canton de Berne**

**Der Grosse Rat
des Kantons Bern**

Jeudi (après-midi) 17 mars 2016

67 2015.RRGR.960 Interpellation 255-2015 Geissbühler-Strupler (Herrenschwanden, UDC)

Développement du réseau de transports publics Frienisberg sud en souffrance

N° de l'intervention: 255-2015
Type d'intervention: Interpellation
Déposée le: 01.10.2015
Déposée par: Geissbühler-Strupler
(Herrenschwanden, UDC)
(porte-parole)
Cosignataires: 0
N° d'ACE: 117/2016 du 3 février 2016
Direction: TTE

Développement du réseau de transports publics Frienisberg sud en souffrance

Le schéma d'offre de transports publics de Berne-Mittelland 2014-2017 montre clairement que le Nord, au-delà du pont Halen (Halenbrücke), est traité en parent pauvre. Alors que seuls les cars postaux desservent la région – les transports publics ne proposent pas d'alternative, les samedis, les dimanches et les jours fériés, les arrêts de Halenbrücke et de Herrenschwanden Dorf ne fonctionnent pas. Si la ligne de car postal 105 s'arrêtait, on obtiendrait presque une cadence semi-horaire, ce qui permettrait aux usagers et usagères de prendre les trains longue distance. L'absence d'arrêt en direction de Seedorf-Lyss/Aarberg limite actuellement la mobilité en direction de Frienisberg-Seeland et nuit au tourisme dans la région de Frienisberg. Pour les personnes âgées et les personnes à mobilité réduite, utiliser l'arrêt de Mööslimatt ou changer de bus à Ortschwaben, Postgasse n'est pas envisageable. De surcroît, les médecins les plus proches se trouvent à Ortschwaben et à Uettligen ; il n'y a pas de cabinet médical à Herrenschwanden.

Puisque l'offre de transports publics doit s'adapter au développement du milieu bâti, la ligne de cars postaux 102 devrait impérativement desservir l'arrêt de Thalmatt toutes les demi-heures, le week-end et les jours fériés aussi.

La commune de Kirchlindach s'est déjà plainte à plusieurs reprises de ces lacunes et la population a signé une pétition pour montrer qu'il fallait revoir l'offre de cars postaux dans le Nord de Berne.

Le Conseil-exécutif est donc prié de répondre aux questions suivantes :

1. Le Conseil-exécutif pense-t-il lui aussi qu'il faut remédier à cette situation ?
2. Si oui, quand ces deux problèmes seront-ils résolus dans le schéma d'offre de transports publics de Berne-Mittelland 2014-2017 ?

Réponse du Conseil-exécutif

L'offre de transport public régional et local est fixée par le Grand Conseil par l'arrêté sur l'offre de transports publics, et s'appuie sur les schémas d'offre régionaux. Le prochain schéma d'offre, pour la période 2018-2021, sera transmis par la conférence régionale de Berne-Mittelland au canton à l'été 2016. L'arrêté sur l'offre 2018-2021 correspondant devrait être soumis pour décision au Grand Conseil au printemps 2017.

Depuis fin 2013, deux arrêts de bus à Herrenschwanden (Halenbrücke et Herrenschwanden, Dorf) ne sont plus desservis par la ligne 105 (Berne – Meikirch – Seedorf – Lyss), afin que les correspondances puissent être garanties pour les voyageurs aux gares ferroviaires de Lyss et de Berne. A ces arrêts, il y a en général, dans un intervalle de quelques minutes, un bus d'une autre ligne qui assure la liaison avec Berne. Qui plus est, l'arrêt Mööslimatt, que dessert la ligne 105, est accessible rapidement à pied depuis ces deux arrêts. Il est donc toujours possible de se

rendre à Lyss au départ de Herrenschwanden. La région touristique de Frienisberg est aisément accessible grâce à la ligne 104, qui dessert tous les arrêts de Herrenschwanden. Par ailleurs, pour ce qui est des week-ends, les lignes 104 et 106, ainsi que la ligne 102 pour l'arrêt Halenbrücke, permettent une desserte d'au moins deux bus par heure en direction de la ville avec halte à tous les arrêts de Herrenschwanden.

Réponses aux questions posées :

1. Eu égard au nombre d'usagers, l'offre de transports publics le week-end à Herrenschwanden est excellente. C'est pourquoi le Conseil-exécutif ne juge pas nécessaire de prendre des mesures dans l'immédiat. La demande pour l'arrêt de Thalmatt en fin de semaine étant significative, une cadence semi-horaire pourrait éventuellement être introduite à moyen terme. La question doit toutefois être examinée par la conférence régionale Berne-Mittelland, et soumise au canton dans le cadre du schéma d'offre régional 2018-2021.
2. Le schéma d'offre Berne-Mittelland 2014-2017 a été repris dans l'arrêté cantonal sur l'offre 2014-2017 et ne sera plus modifié. Si le Grand Conseil décide des adaptations pour l'arrêté 2018-2021, celles-ci deviendront effectives en décembre 2017.